S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DES ANGLAIS 6A
4430 ANS.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2025 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Mikolajczak.

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés.

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Monsieur Tom Vandenberghe et Madame Anne-Sophie Finocchio comme scrutateurs.

Le Président fait procéder à la signature de la liste des présences, qui constate que des détenteurs de 254.272 actions (63,48% du capital) sont représentés ou ont voté par procuration, pour un total de 254.272 voix.

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 2025701144 du 25/04/2025) et dans l'Echo (Echo du 25 avril 2025).

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

****

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024
5. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
6. NOMINATION D'ADMINISTRATEUR
7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

---

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Conseil fait rapport verbal sur l'activité de la société.

2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Monsieur Michel Mikolajczak, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération et la politique de rémunération.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération et la politique de rémunération au 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée comme suit :
Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : **254.272** *actions, représentant* **63,48%** *du capital social.*
Voix Pour : 254.192 voix (99,97%)
Voix Contre : 80 voix (0,03%)
Abstention : 0 voix (0%)

3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 (joints au présent procès-verbal) et dispense Monsieur Christian Schmetz, représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises, d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des Sociétés et associations.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.
A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 15.512.453 € :

- 104.000 € à la réserve liée à l'acquisition d'actions propres suite aux opérations de 2024 ce qui porte cette réserve à 1.169.699 €,
- 8.483.178 € de report à nouveau à ajouter au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 19.909.948 € ce qui donne un montant total de 28.393.126 € en bénéfice reporté au 31 décembre 2024 ;
- 6.925.275 € de rémunération du capital, correspondant
    - o à un dividende brut de 12,5 € (dividende net de 8,75 €),
    - o à un dividende spécial brut de 5€ (dividende net de 3,5€)

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2025.

Cette décision est adoptée comme suit :
Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : **254.272** *actions, représentant* **63,48%** *du capital social.*
Voix Pour : 254.267 voix (99,99%)
Voix Contre : 5 voix (0,01%)

Abstention : 0 voix (0%)

5. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée comme suit :
Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : **254.272** *actions, représentant* **63,48%** *du capital social.*
Voix Pour : 254.269 voix (99,99%)
Voix Contre : 3 voix (0,01%)
Abstention : 0 voix (0%)

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée comme suit :
Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : **254.272** *actions, représentant* **63,48%** *du capital social.*
Voix Pour : 254.269 voix (99,99%)
Voix Contre : 3 voix (0,01%)
Abstention : 0 voix (0%)

6. NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

Décision : L'assemblée générale décide de nommer Madame Christine Defraigne, administrateur de Moury Construct SA pour un mandat de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2028.

L'assemblée générale constate l'indépendance de Madame Christine Defraigne conformément à l'article 7 :87 du Code des sociétés et associations dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés dans le code belge de gouvernance d'entreprise.

Cette décision est adoptée comme suit :
Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : **254.272** *actions, représentant* **63,48%** *du capital social.*
Voix Pour : 254.269 voix (99,99%)
Voix Contre : 3 voix (0,01%)
Abstention : 0 voix (0%)

7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2028, le mandat d'administrateur indépendant non exécutif de Georges Hübner, qui arrive à échéance à la présente assemblée.

Cette décision est adoptée comme suit :
Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : **254.272** *actions, représentant* **63,48%** *du capital social.*
Voix Pour : 254.269 voix (99,99%)
Voix Contre : 3 voix (0,01%)
Abstention : 0 voix (0%)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LA SECRETAIRE LE PRESIDENT LES SCRUTATEURS